

Le Journal des décideurs

L'économiste

du Bénin

AGI
AFRICAIN DE GESTION ET D'INTERMEDIATION

SOCIETE DE BOURSE

Immeuble de l'Africaine des Assurances
Face à la Direction de l'Emigration Immigration

01 BP 8568 RB Cotonou
contact@agi-agi.com
+229 21 31 87 33
+229 21 31 60 65

Premier Quotidien Economique du Bénin N° 0997 MISP/DC/SG/DAI/SCC du 25/10/07 E-mail: leconomistbenin1@gmail.com Tél:00229 97096417

www.leconomistebenin.com

Bourse Uemoa

La BRVM ouvre en baisse

La BRVM ouvre sa séance de cotation du jour en baisse par rapport à la séance précédente... • (Page 07)

Mise en œuvre du PAG

L'UE décaissera au Bénin 260 millions \$

En vue d'accélérer le développement du pays, les autorités béninoises ont mis en place depuis quelques années, un programme d'actions gouvernementales ... • (Page 06)

Transports

Le Togo lance le visa électronique

Le Togo a lancé l'e-Visa sur une nouvelle version de sa plateforme nationale des voyages. « Désormais ... • (Page 06)



Suspension du tourisme de vision au Bénin • (Page 03)

Le Parc de la Pendjari en récession économique



Salubrité en milieu urbain

Plus de 750 000 tonnes de déchets collectés en 2 ans par la SGDS-GN

• (Page 10)

Accès à l'électricité à l'horizon 2026

107 milliards de FCFA pour 2 millions de nouveaux abonnés

Le conseil des ministres en sa séance d'hier mercredi 06 juillet 2022 a pris de nouvelles mesures pour favoriser ... • (Pages 11)

Assistance administrative

Le Bénin appelé à ratifier la convention MAAC

La Convention multilatérale sur l'assistance administrative mutuelle en matière fiscale (MAAC) est un instrument de lutte contre la fraude et l'évasion fiscales au ... • (Pages 04)

Accès à l'eau potable dans l'Uemoa

Les acquis du programme PRADEU évalués

Le 30 juin 2022, la Commission de l'Uemoa et la Coopération française ont procédé à l'évaluation du Programme régional d'appui à la décentralisation ... • (Page 02)

Hausse du chiffre d'affaires

Le numérique, développeur du marketing des PME

Dans cette nouvelle publication, L'économiste du Bénin va poursuivre les techniques du numérique pour booster ... • (Page 10)

Taux de change du Fcfa XOF offert par

L'économiste

Devises étrangères	Dollar (Usd)	Euro	Livre Sterling	Naïra	Cedi	Rand	Yen	Yuan	Dirham (Aed)	Roupie (Inr)
FCfa (XOF)	619.8	655.95	760.86	1.49	78.14	39.08	4.57	92.64	168.8	7.9

Accès à l'eau potable dans l'Uemoa Les acquis du programme PRADEU évalués

Le 30 juin 2022, la Commission de l'Uemoa et la Coopération française ont procédé à l'évaluation du Programme régional d'appui à la décentralisation dans l'espace Uemoa (Pradeu).

• Sylvestre TCHOMAKOU

Initié depuis 2020 au profit du Mali, de la Côte d'Ivoire et du Burkina Faso, notamment des espaces Sikasso-Korhogo-Bobo Dioulasso (SKBo), le Programme régional d'appui à la décentralisation dans l'espace Uemoa (Pradeu) est arrivé à échéance. Pour ce faire, la Commission de l'Uemoa et la partie française ont passé en revue, 30 juin 2022, le déroulement dudit programme sur la période 2020-2022. Avec pour objectif de permettre aux collectivités territoriales des zones ciblées de disposer des moyens pour concevoir,



• Photo de famille des participants

mettre en œuvre et évaluer leurs politiques publiques, favoriser le développement économique local et promouvoir la paix et la sécurité, le Pradeu aura impacté significativement les com-

munautés. Concrètement, le Programme a permis l'accès à l'eau potable à plus de 10.000 personnes, le renforcement des capacités de maîtrise d'ouvrage des Collectivités bénéficiaires et l'engagement de réflexions sur les décisions politiques à prendre pour promouvoir la décentralisation financière. Fort de ces résultats, les participants ont fortement recommandé la poursuite du Programme, à travers une deuxième phase. Coprésident l'atelier avec l'Ambassadeur de France au Burkina Faso, Luc Hallade, le Commissaire en charge du Département de l'Aménagement du Territoire Communautaire et des transports de l'Uemoa, Jonas Gbian, n'a pas manqué de remercier la Coopération française pour son soutien continu aux Etats de l'Uemoa. Pour rappel, le Programme Régional d'Appui à la Décentralisation dans l'Espace UEMOA est cofinancé par la Coopération Française (à hauteur de 524 millions de FCFA) et la Commission de l'Uemoa.



Cari du jour



AUX DÉCIDEURS... De l'oxygène pour le Trésor en novembre

Lorsque l'international journaliste Alain Foka s'obstine à soutenir que les élections en Afrique sont très onéreuses, il n'y a qu'à considérer l'exemple du Bénin pour s'en convaincre. Dans le cadre du renouvellement du parlement unicaméral, comptant désormais 109 députés aux termes de l'article 144 du Code électoral, les seuils des frais de campagne par candidat titulaire ont été revalorisés. Ainsi, l'article 173 dispose : « le montant du cautionnement à verser par candidat titulaire aux élections législatives est de 5% du montant maximum autorisé pour la campagne électorale ». L'article 97 du Code électoral fixe ce montant à 30.000.000F CFA. Les 5% du cautionnement sur les 30.000.000F donnent 1,5 million par candidat titulaire. Ainsi pour la liste des 109 candidats titulaires aux élections législatives, chaque parti politique devra déboursier 1,5 million x 109. Le résultat donne 163,5 millions de francs CFA pour le cautionnement par liste de candidatures. Le nombre de partis politiques légalement constitués est de 16. En supposant qu'une dizaine de partis politiques participeront à cette élection du 8 janvier 2023, le trésor public encaissera 1.635.000.000FCFA. D'après l'article 168 du Code électoral, « Cinquante (50) jours avant l'ouverture de la campagne électorale, les candidats titulaires et suppléants présentent une déclaration en double exemplaire, revêtue de leurs signatures et portant l'engagement que tous les candidats et leurs suppléants remplissent les conditions d'éligibilité prévues au titre II du présent livre ». Le dossier ainsi constitué n'est recevable par la CENA que s'il comporte entre autres et selon l'article 41 du Code électoral, la « quittance de versement, au Trésor public, du cautionnement prévu pour l'élection concernée. » Et 50 jours avant l'ouverture de la campagne électorale affiche le 3 novembre 2022. Ce cautionnement représente une bouffée d'oxygène pour le trésor public lorsqu'on sait qu'en fin d'année, les caisses de l'Etat sont tendues. Dans le précédent Code électoral, chaque candidat titulaire aux élections législatives devrait payer 100.000F CFA pour le cautionnement, soit 8,300 millions de francs CFA pour la liste. Aujourd'hui qu'il faut payer 1,5 million de francs de cautionnement par candidat, cela représente 15 fois le montant du cautionnement par candidat comparativement aux élections de 2015 et 2019. Pour les partis politiques qui ne bénéficient pas encore du financement public, alors qu'ils remplissent l'essentiel des conditions, c'est de la mer à boire. Ils doivent faire preuve de beaucoup d'ingéniosité en privilégiant les dépenses les plus utiles. Car, il leur sera difficile dans une compétition où l'argent règne légalement en maître de rivaliser avec les autres partis qui profitent de la manne publique. Après les cautionnements, l'économie sera dynamisée avec les autres dépenses électorales dont le plafond pour chaque candidat titulaire est de 30.000.000 FCFA. Mais la perspective d'une dynamique accrue de l'économie béninoise entre décembre 2022 et janvier 2023 dépendra aussi de la large participation aux élections des partis qui le désirent et qui remplissent les conditions. Car, par liste de candidatures, chaque parti déboursera théoriquement plus de 5 milliards de francs ; soit une cinquantaine de milliards de francs pour une participation étendue à 10 partis politiques. Il est à souligner qu'en plus de ces fonds émanant des partis politiques qui participent au financement des dépenses électorales conformément aux dispositions du Code électoral, l'Etat, dans son rôle régalien financera les dépenses liées à la confection des listes électorales, à la sécurité du scrutin, aux frais de mission des personnels électoraux...

Jean-Claude KOUAGOU

Eco secret

Tchad : 15 milliards de FCFA de la Commercial Bank pour les PME

La filiale locale du groupe bancaire camerounais la Commercial Bank Tchad (CBT) a reçu un coup de pouce pour implémenter son programme de développement notamment le financement des entreprises en obtenant auprès de la Banque de développement des Etats de l'Afrique centrale (BDEAC), une ligne de crédit de 15 milliards de FCFA (24 millions de dollars). Un financement en droite ligne du plan de développement stratégique 2021-2025 qui, au-delà de l'extension de son réseau, est orienté à l'accompagnement du secteur privé, principalement des Petites et moyennes entreprises (PME) qui constituent le socle du tissu économique et dont plus de 50%

Suspension du tourisme de vision au Bénin

Le Parc de la Pendjari en récession économique

Le Parc national de la Pendjari (PNP) est une aire protégée du Bénin, située dans le département de l'Atacora. Il fait partie de la réserve de biosphère de l'Unesco et du Complexe W-Arly-Pendjari (WAP). Ce parc qui constitue une destination touristique pour le Bénin bénéficie de l'attention soutenue du gouvernement béninois depuis 2016. Mais les questions sécuritaires et de pandémie de COVID-19 ont fait chuter les fréquentations de manière drastique impactant négativement les flux financiers que brasse le Parc.

• Jean-Claude KOUAGOU

Faut-il soutenir que le Parc national de la Pendjari est en dépression économique ou en récession économique ? Les deux expressions valent, mais il est plus convenable de lui attribuer la récession économique. En effet, la dépression est une forme grave de crise économique induite par une diminution importante et durable de la production. En somme, la dépression économique désignerait une chute importante et durable de l'activité. Selon l'Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE), une diminution de production sur deux trimestres consécutifs est considérée comme une récession qui se définit de deux manières. La récession est



un phénomène de ralentissement du rythme de la croissance économique. En outre, la récession est une chute du produit intérieur brut (PIB). Ainsi, pour l'Institut national de

la statistique et des études économiques (INSEE), un pays entre en récession quand son PIB se replie pendant au moins deux trimestres consécutifs. Aux Etats-Unis, la récession

est définie comme « une baisse significative répandue dans l'ensemble de l'économie qui dure plus que quelques mois et qui affecte à la fois le PIB, les revenus, la production

industrielle, l'emploi et le commerce de gros et de détail ». Depuis 2019 les activités économiques dans le parc national de la Pendjari n'évoluent plus au rythme normal. Déjà,

le 10 mai 2019, deux militaires français, commandos Cédric de Pierrepont et Alain Bertoncello ont trouvé la mort en tentant de libérer deux otages français après l'assassinat le 4 mai 2019 du guide touristique béninois Fiacre Gbédji. Cette situation regrettable avait entraîné aussitôt une première fermeture du parc de la Pendjari pour des raisons sécuritaires. Il fallait attendre 5 mois après pour voir rouvrir les portes du Parc le 15 octobre 2019. Il est à souligner que la période allant de mai à octobre est d'ordinaire une saison touristique morte du fait du pic de la pluviométrie. Depuis lors, le Parc a terminé la saison touristique au ralenti avec une fréquentation en baisse. Il a fait sa rentrée le 15 octobre 2019, avec de nouvelles mesures de sécurité, une collaboration avec le parc national d'Arly au Burkina et l'augmentation des effectifs des Rangers de African Park, l'ONG qui en a la gestion. Avec la pandémie de COVID-19, les activités dans le parc ont encore baissé en intensité. Les nombreuses mesures barrières édictées par l'Exécutif béninois ainsi que la progression des terroristes du Sahel vers le Bénin ont compliqué la situation. De sources concordantes, « le tourisme dans le Parc est provisoirement suspendu depuis fin janvier 2022 en raison du contexte sécuritaire dans les zones frontalières entre le Bénin et le Burkina Faso ». Cette nouvelle suspension intervient après la rentrée touristique 2021 – 2022 effectuée le 15 novembre 2021 à Natingou.

Des capitaux non captés

En haute saison touristique, le Parc de la Pendjari offre l'occasion de brassage de capitaux. Des acteurs directs et indirects tirent profit de la vitalité du Parc. Au 31 octobre 2021, le nombre de personnes ayant visité le Parc est de 6.293 dont 2.441 visiteurs payants, 3.852 non payants. 1.850 sont des visiteurs béninois résidents (payants), 05 agences agréées + 7 agences non agréées dont 1 du Ghana, 2 du Togo, 1 du Nigeria, 1 de la Côte d'Ivoire et 2 venant du Sud Bénin ont participé à la saison touristique 39 Guides ont travaillé avec le Parc national de la Pendjari pendant la saison touristique. Les prix et tarifs d'entrée au Parc national de la Pendjari sont définis en tenant compte de tranches d'âge. Ainsi, les adultes déboursent 10.000 FCFA, les jeunes, 5.000 FCFA, les enfants de plus de 7 ans sont assujettis à payer 3000 FCFA. Les frais de guide touristique s'élèvent à 5000 FCFA. Un calcul rapide sur 2.500 visiteurs payant chacun 10000 FCFA donne un net de 25 millions de francs FCFA issus des frais d'entrée au Parc. Ce montant peut être coefficié par 2 ou 3 suivant le nombre de jours passés dans le parc.



Cela peut conduire à une recette variant entre 50 et 75 millions de francs. Les frais de Lodge et des chambres d'hôtel du complexe Tata Somba sont assez relevés. Les prix moyens sont de l'ordre de 25.000F la nuitée. En supposant que 2500 personnes ont payé le prix moyen de 25.000FCFA, le compte fait 62.500.000FCFA. Les prix de la restauration dans les réceptifs hôteliers du Parc varient de 7.500F à 25.000F. En multipliant une moyenne de 15.000F le plat par 2.000 visiteurs, les hôtels auraient engrangé 30.000.000FCFA. Par ailleurs, 39 guides ont travaillé avec le Parc national de la Pendjari pendant la saison touristique s'achevant en 2021, le montant des recettes issues du tourisme s'élève à 22.342.875 FCFA pour le tourisme de vision et 52.227.000 FCFA pour le tourisme cynégétique. Les lignes de recettes peuvent être multipliées. Car les taxes sur les voitures s'élèvent à 3.000F chacune. Par ailleurs, le nombre de jours passés dans le Parc peut être multiplié par 2, 3 ou 4 induisant pour chaque visiteur plus de dépenses et donc plus de recettes pour le Parc. En somme, pour une haute saison touristique qui s'étend raisonnablement d'octobre à mai, ce sont des centaines de millions de francs que mobilise le parc de la Pendjari. La contribution au PIB du tourisme béninois dont la Pendjari est un maillon important est d'environ 2%. Le gouvernement entend porter la contribution à 10% dans les années à venir. C'est donc autant de recettes qui ont échappé aux caisses de la Pendjari depuis que le parc est refermé en janvier 2022.

Suite à la page 04

Suspension du tourisme de vision au Bénin

Le Parc de la Pendjari en récession économique

Le Parc national de la Pendjari (PNP) est une aire protégée du Bénin, située dans le département de l'Atacora. Il fait partie de la réserve de biosphère de l'Unesco et du Complexe W-Arly-Pendjari (WAP). Ce parc qui constitue une destination touristique pour le Bénin bénéficie de l'attention soutenue du gouvernement béninois depuis 2016. Mais les questions sécuritaires et de pandémie de COVID-19 ont fait chuter les fréquentations de manière drastique impactant négativement les flux financiers que brasse le Parc.

Historique de la création du Parc de la Pendjari

L'ancienne aire de chasse destinée à l'administration coloniale acquiert en 1954 le statut de réserve partielle de faune de la boucle de la Pendjari, avant de devenir réserve totale de faune de la Pendjari l'année suivante. En 1959 les zones cynégétiques de la Pendjari et de l'Atacora sont créées. La Réserve de faune devient le parc national de la Pendjari en 1961. Le 16 juin 1986, le statut de réserve de biosphère est accordé par l'UNESCO sous le nom de réserve de biosphère de la Pendjari (RBP). La réserve englobe, outre le parc, des zones de chasse et une zone tampon. Le 31 mars 2009, le ministère de l'Environnement et de la Protection de la nature du Bénin dépose auprès de l'UNESCO un dossier de candidature en vue de l'inscription du PNP sur la liste indicative du patrimoine mondial. Le 7 juillet 2017, le parc est inscrit au patrimoine mondial de l'UNESCO. En 2017, le gouvernement du Bénin et African Parks Net Work ont signé un partenariat pour réhabiliter le Parc national de la Pendjari, l'une des plus grandes et rares réserves protégées en Afrique de l'Ouest et du centre. L'objectif est de doubler la population sauvage du parc en une décennie, de développer un tourisme responsable et de rehausser le profil du parc en tant que destination, et assurer un développement économique et social axé sur la conservation au profit de la population béninoise. En janvier 2018, un partenariat de 23 millions de dollars Us a été annoncé pour protéger le parc avec des partenaires clés, notamment la Wyss Foundation, National Geographic, la Wildcat Foundation. En octobre 2020, la réserve de biosphère de la Pendjari (RBP) fusionne avec les deux réserves de biosphère frontalières appartenant au Burkina-Faso et au Niger pour donner naissance à une réserve de biosphère transfrontalière nommée réserve de biosphère transfrontière du Complexe W-Arly-Pendjari (WAP) et couvre une superficie de plus de 94.000 km². Par Arrêté année 2002 N° 2/109/P-SGD-CMSPAT du 29 juin 2020, le Préfet de l'Atacora a formalisé l'intégration de la zone de Séri à l'aire protégée du Parc national de la Pendjari. Il s'agit de la création de la forêt communautaire de Séri qui s'étend sur les territoires des communes de Tanguiéta, Kouandé et Kérou. Elle vise à maintenir l'intégrité de l'écosystème de la Réserve de Biosphère du Parc national de la Pendjari ainsi que le développement durable des communautés riveraines. La



superficie du noyau central protégé est de 546,6 km² et celle de la zone tampon est

de 668.66 km². Avec cette extension, la superficie du Complexe du Parc national de la Pendjari passe de 4.800 km² à 6.435 Km². Suivant le document stratégique relatif à l'extension, la composante Tanguiéta de l'aire centrale protégée de Séri sera classée en tant que zone cynégétique de Séri, et les composantes de Kérou et Kouandé seront classées comme des Ranchs de gibiers.

Des raisons de visiter le parc de la Pendjari

Le tourisme dans le parc de la Pendjari offre l'occasion de découvrir de paysages magnifiques et une faune abondante. Ces atouts font de la Pendjari un paradis pour les amoureux de la nature et les photographes. La Pendjari est la seule destination de safari en Afrique de l'Ouest qui offre la chance de voir au même endroit le lion et l'éléphant dans la nature. On y dénombre plus de 360 espèces d'oiseaux. Ces espèces ont été recensées, y compris des espèces rares comme le Pluvier Fluvial et la Grue Couronnée. Isolée du tourisme de masse, la Pendjari offre une expérience de safari hors des sentiers battus et de la foule. Un safari en Pendjari peut être facilement combiné avec une baignade aux magnifiques chutes d'eau de Tanougou et des visites culturelles dans les maisons traditionnelles Tata Somba et les camps Peulh. En saison Sèche, d'octobre à avril, les températures oscillent entre 25°C et 30°C. Le parc est verdoyant et fertile. L'observation des oiseaux est particulièrement intéressante grâce aux cycles des migrations. Entre janvier et février, l'harmattan transportant le sable du Sahara pare le ciel d'un voile brumeux unique. L'herbe s'asséchant permet une meilleure visibilité. Mars et avril sont les mois les plus chauds de l'année et la meilleure période pour l'observation de la faune. L'herbe est rase et les animaux se rassemblent autour des derniers points d'eau que sont les marres hébergeant des hippopotames. La saison pluvieuse s'étend de mai à septembre. Pendant cette période, le paysage se transforme en une mer de végétation luxuriante. Le Parc National de la Pendjari, situé à 650 km de Cotonou et à 420 km de Ouagadougou dispose de 3 entrées : Porga au Nord-Ouest, Batia au Sud et Konkombri à l'Est. L'entrée principale étant celle de Batia dans la commune de Tanguiéta. L'entrée dans le parc peut se faire dès 6H du matin et au plus tard à 18H pour l'entrée de Batia et 17H pour les entrées de Porga et Konkombri. La conduite de nuit est interdite à l'intérieur du parc.



Baromètres Bénin

Bénin Production industrielle	10,70%	Trading economics
Bénin Inflation alimentaire	-6,30%	Trading economics
Efficacité des pouvoirs publics	-0,50	Trading economics
Emission de CO2	0,614 tonnes métriques par habitant	Banque mondiale (2014)

Climat des affaires	52.4 points	Banque mondiale 2019
Indice de prospérité	-2 rang	Institut Legatum

Référentiel		
Indices	Valeur	Sources
Indice GINI	43,4%	2016
Indice de la compétitivité mondiale	3,5%	2016
Indice des prix à la consommation (IPC)	100,50 points	Statistiques mondiales
Indice Bénin de la liberté humaine	7,32	Institut Fraser 2022
Indice de démocratie	5,74 points	The Economist
Indice de développement humain (Idh)	0,515 points	PNUD 2018
Indice de liberté de presse	31,74 points	Reporters Sans Frontières 2019
Indice de corruption	40 points	Transparency international 2019

Position du Bénin dans la sous-région			
Indices	Rang UEMOA	Rang mondial	Source
Développement humain	1er	163ème sur 189 pays	PNUD
Démocratie	2ème	81ème	The Economist
liberté de presse	5ème	96ème	Reporters Sans Frontières
Corruption	3ème	85ème sur 180 pays	Transparency international
Liberté Humaine	1er	76ème	Institut Fraser 2022
Prospérité	3ème	25ème (plan Africain)	Institut Legatum

Assistance administrative mutuelle en matière fiscale

Le Bénin appelé à ratifier la convention MAAC

La Convention multilatérale sur l'assistance administrative mutuelle en matière fiscale (MAAC) est un instrument de lutte contre la fraude et l'évasion fiscales au plan international mis en place depuis 2016. Trois années, après la signature de cette convention, le rapport 2022 du Forum mondial sur la transparence et l'échange de renseignements à des fins fiscales exhorte les dirigeants béninois à une ratification.

• **Félicienne HOUSSOU**

La Convention multilatérale sur l'assistance administrative mutuelle en matière fiscale est un instrument de coopération qui offre trois principales formes d'assistance fiscale. Il s'agit de l'échange de renseignements, y compris les contrôles fiscaux simultanés et la participation à des contrôles fiscaux menés à l'étranger ; de l'assistance au recouvrement des créances fiscales à l'étranger ; et de la notification de documents, en facilitant une meilleure mise en œuvre des législations fiscales internes, tout en préservant les droits fondamentaux des contribuables. Selon le rapport "Transparence fiscale" sur les progrès de l'Initiative Afrique, la MAAC a été signée par 22 pays africains (40 % des pays africains), qui sont tous membres du Forum mondial. Un pays supplémentaire (l'Angola) a été invité à signer la MAAC, rejoignant ainsi Madagascar dans cette démarche. Néanmoins, seuls 67 % des membres de l'Initiative Afrique (22 pays sur 33) sont signataires de la MAAC, ce qui signifie que 11 pays doivent encore rejoindre la MAAC et étendre rapidement leurs réseaux d'ER. Le Bénin a procédé à la signature de ce document le 27 novembre

2019 à Paris, lors du Forum mondial sur la transparence et l'échange de renseignements à des fins fiscales. Le Bénin est le 17ème pays africain et le 135ème au plan mondial à signer ladite Convention.

Sur les 22 pays africains qui ont signé la MAAC, seuls 16 l'ont ratifiée et mise en vigueur, ce qui signifie que la MAAC n'est en vigueur que pour 48 % des membres de l'Initiative Afrique. Les six pays restants sont à différents stades des processus nationaux de ratification et de dépôt des instruments de ratification de la MAAC. « Si certains d'entre eux sont des signataires relativement récents, comme le Rwanda, d'autres doivent encore déposer leurs instruments de ratification plus d'un an après avoir signé la MAAC », note le rapport. Le Bénin, le Burkina Faso, le Gabon, la Mauritanie et le Togo ont tous signé la convention qui est en attente de ratification. Ainsi, les experts qui ont fait le point des progrès réalisés dans le cadre de l'initiative Afrique exhortent les signataires à conclure dans de brefs délais le processus de ratification nationale. Ces derniers sont donc encouragés à déposer l'instrument de ratification pour que la MAAC entre en vigueur et soit utile à l'administration fiscale pour faciliter l'assistance administrative en matière fiscale en provenance



d'autres pays.

Les progrès de l'Africa Initiative

L'Initiative Afrique est un partenariat du Forum mondial sur la transparence et l'échange d'informations à des fins fiscales entre 33 pays africains et 16 partenaires, dont la Banque africaine de développement, la Commission de l'Union africaine, l'Union européenne et les gouvernements de la Suisse et du Royaume-Uni. Cinq pays non membres ont participé à l'étude pour le rapport. Le rapport Transparence fiscale en Afrique 2022 couvre 38 pays, et traite des progrès de l'Afrique dans la lutte contre l'évasion fiscale et d'autres flux financiers illicites (FFI) grâce à la transparence et à l'échange d'informations (EOI) à des fins fiscales. En 2021,

l'Afrique a enregistré de solides progrès dans le renforcement de la transparence fiscale et la lutte contre les flux financiers illicites. « Je tiens à féliciter les membres de l'Initiative Afrique pour leur engagement et leur résilience dans la mise en œuvre des normes de transparence fiscale pendant les moments difficiles occasionnés par la pandémie de COVID-19 », a déclaré Githii Mburu, commissaire général de l'Autorité fiscale du Kenya et président de l'Afrique Initiative, lors du lancement.

Parmi les autres principales conclusions du rapport 2022, on note que les pays africains avaient 4135 relations bilatérales d'échange d'informations en 2021, contre 913 en 2014. Quinze pays ont envoyé des demandes d'informations fiscales en 2021, contre 6 en 2014. Neuf pays africains ont déclaré collectivement

avoir collecté 233 millions d'euros depuis 2014 en conséquence directe de l'échange de demandes d'informations. Depuis 2009, au moins 1,2 milliard d'euros de revenus supplémentaires ont été identifiés dans la région grâce à des programmes de divulgation volontaire, à l'échange d'informations et à des enquêtes offshore. En 2021, 1500 agents fiscaux africains ont reçu une formation sur l'utilisation des instruments d'échange d'informations. Zayda Manatta, chef du secrétariat du Forum mondial, a déclaré que les pays africains continuaient de subir des pertes importantes dues aux flux financiers illicites, estimées entre 50 et 80 milliards de dollars chaque année. La pandémie de Covid-19 a compliqué la réalisation par l'Afrique des Objectifs de développement durable des Nations Unies. « Covid-19 a poussé 29 millions de personnes supplémentaires dans l'extrême pauvreté, ce qui freine efficacement les flux financiers illicites, débloquent des ressources indispensables en Afrique », a-t-elle souligné. Malgré les conclusions positives du rapport, les pays africains ont la possibilité d'accroître leur utilisation des outils de transparence fiscale,

selon Zayda Manatta. Par exemple, bien que 15 pays aient envoyé des demandes d'informations fiscales en 2021, 4 pays (le Kenya, la Tunisie, l'Algérie et le Nigéria) représentaient 92 % de ces demandes. Elle a demandé instamment que davantage de pays utilisent les demandes d'informations. Elle a également insisté sur la nécessité de mettre en place un système d'échange automatique d'informations. « Il faut faire plus en Afrique pour accroître la participation des femmes aux activités de renforcement des capacités », a-t-elle souligné. Dans le monde, une moyenne de 50 % des participants aux formations de renforcement des capacités alors qu'en Afrique, c'était 40 %. L'Initiative Afrique a développé et étendu ses activités de renforcement des capacités afin que la transparence et les ER (Échange de renseignements) bénéficient aux pays africains. Ces réalisations se traduisent par le fait que 22 pays africains ont adhéré à la Convention concernant l'assistance administrative mutuelle en matière fiscale (MAAC) et que les progrès constatés en 2020 se sont poursuivis en 2021, avec 383 nouvelles relations ER créées en décembre 2021.

Agro-industrie

Le Tribunal du commerce international des USA veut contester les droits compensateurs sur les engrais marocains

Sur les marchés agricoles mondiaux depuis près d'un an, le prix des engrais flambe. Avec la guerre entre l'Ukraine et la Russie, la situation s'est davantage compliquée pour les principaux producteurs agricoles à travers le monde. Aux USA, le Tribunal du commerce international envisage de faire appel de la décision prise en mars 2021 par la Commission américaine du commerce international (ITC) d'imposer des droits compensateurs de 19,9 % sur les engrais fabri-



qués au Maroc, a-t-on appris de plusieurs sources médiatiques. Cette disposition avait été prise après des investigations sur de

présomées « subventions illégales » dont bénéficierait l'Office chérifien des phosphates (OCP) à la suite d'une plainte déposée par l'entreprise amé-

ricaine Mosaic Co, leader mondial des concentrés de phosphates. Pour l'instance judiciaire, la mesure tarifaire nourrit les difficultés

des producteurs américains qui doivent déjà faire face à une flambée généralisée des cours des intrants, liée au conflit russo-ukrainien. Selon les données du Congrès américain dont 86 membres ont aussi plaidé en mars dernier pour abolir le prélèvement, les prix des engrais phosphatés ont grimpé de 93 % depuis un an. Cette situation pourrait affecter d'après le Département américain de l'agriculture (USDA), les superficies emblavées en maïs, céréale dont le pays est le second producteur mondial derrière la Chine et le

premier exportateur global. Pour la filière marocaine, cette initiative du tribunal fédéral est annonciatrice de bonnes nouvelles dans la mesure où le pays de l'oncle Sam représente la quatrième destination pour les expéditions de phosphates derrière le Brésil, l'Inde et le Bangladesh. Une suspension de ces prélèvements devrait profiter à l'OCP qui a exporté en 2019, 2 millions de tonnes d'engrais phosphatés vers les USA pour une valeur de 729 millions \$.

Ecofin

Fortunes

En France, les riches toujours plus riches

Les patrimoines professionnels cumulés des 500 plus grandes fortunes de France ont progressé de 5 % en un an pour dépasser la barre symbolique des 1.000 milliards d'euros. Les 500 plus grandes fortunes françaises dépassent le cap des 1.000 milliards d'euros. Ils sont de plus en plus riches mais Bernard Arnault reste le boss. Les patrimoines professionnels cumulés des 500 plus grandes fortunes de France ont progressé de 5 % en un an pour dépasser la barre symbolique des 1.000 milliards d'euros, selon le classement à paraître jeudi du magazine Challenges. Bernard Arnault, le patron du numéro un mondial du luxe LVMH reste en haut du classement, qu'il domine depuis 2017, avec une fortune estimée à 149 milliards d'euros, contre 157 milliards en 2021, estime Challenges. Les actions de LVMH ont perdu 12 % en douze mois à la Bourse de Paris, mais Bernard Arnault, dont le groupe est actionnaire de Challenges à 40 %, est le 2e homme le plus riche du monde derrière le patron de Tesla Elon Musk, selon Forbes.

Une quarantaine de petits nouveaux

En France, il devance la famille d'Alain et Gérard Wertheimer, héritiers de Chanel (80 milliards d'euros),



ros), ainsi que la famille Hermès (78,7 milliards d'euros). Les dix premiers pèsent « la moitié du total », a indiqué Challenges. Après avoir tutoyé les 1.000 milliards d'euros en 2021, la valeur cumulée des 500 plus grandes fortunes de France dépasse en 2022 ce cap symbolique, grâce à une augmentation de 5 % sur l'année. L'an passé, en pleine pandémie de Covid-19, elle avait bondi de « 30 % ». Le seuil d'entrée dans ce groupe très select « n'a cessé d'augmenter » et s'établit à 200 millions d'euros. En 1996, à l'ère du franc, il fallait l'équivalent de 19 millions d'euros pour y gagner sa place. Le « club des 500 » version 2022 compte « une quarantaine de nouveaux ». Ne sont comptabilisés que les actifs professionnels, cotés ou non cotés, précise Challenges.

Les Licornes bien représentées

Le propriétaire de la compa-

gnie maritime CMA-CGM Rodolphe Saadé a réalisé la meilleure progression : +30 milliards d'euros, un record depuis la création du classement en 1996. « Son groupe a bénéficié de l'explosion de la demande de produits importés et des tarifs de transports », note le magazine. Symboles de leur croissance fulgurante, notamment dans la tech, les Licornes – startups non cotées valorisées à plus d'un milliard de dollars – sont bien représentées. Challenges compte 34 actionnaires ou fondateurs de ces jeunes pousses parmi les 500 plus grandes fortunes françaises, avec un âge moyen de 34 ans. Jacques Gaston Murray est à 102 ans le doyen du classement, affichant une fortune estimée à 1,6 milliard d'euros. Il est notamment le propriétaire de Sicli, une marque française spécialisée dans la sécurité incendie.

20 Minutes

Monnaie unique

L'euro touche son plus bas niveau depuis près de 20 ans

Emporté par les tensions sur l'énergie en Europe et la force du dollar, l'euro est en pleine chute libre. La monnaie unique européenne touche depuis mardi son plus bas niveau depuis près de 20 ans face au billet vert. Dans la nuit de mardi à mercredi, il fallait ainsi 1,02544 dollar pour obtenir un euro. Pour comparaison, ce taux de change tournait autour des 1,14 au début de cette année et même 1,19 il y a un an. « Les craintes croissantes d'une récession font baisser l'euro, tandis que le dollar s'envole », commente Fiona Cincotta, analyste de City Index. Les cambistes font le pari que la Fed, la réserve fédérale américaine, va continuer à relever ses taux d'intérêt de manière agressive pour

maîtriser l'inflation, dit-elle. « La parité pourrait bientôt être atteinte » En outre, la croissance de l'activité économique en zone euro a fortement ralenti en juin dans le secteur privé, au plus bas depuis 16 mois, selon un indice, calculé sur la base de sondages d'entreprises et publié par l'agence S&P Global. En zone euro, « la récession semble inévitable » pour Neil Wilson, analyste pour Markets.com. « L'euro est dans une situation désespérée » et « à moins que la BCE ne se ressaisisse, la parité pourrait bientôt être atteinte ». La crise énergétique pèse aussi sur la monnaie unique. « Les fortes hausses des prix du gaz et de l'électricité font courir un risque important que

l'économie de l'UE entre en récession plus tôt que prévu », affirme pour sa part Trevor Sikorski, analyste chez Energy Aspects, dans un rapport. Il y a un risque à la fois de « pénuries d'énergie » et que les ménages, avec un pouvoir d'achat amputé par les tarifs d'énergie, réduisent leur demande, explique Guillaume Dejean, analyste chez Western Union. Depuis le début de l'année, le prix du TTF néerlandais, référence du gaz naturel en Europe, a grimpé de près de 150 %, atteignant 176,01 euros le mégawattheure mardi. Avant l'invasion russe de l'Ukraine le 24 février, il évoluait bien en dessous des 100 euros le mégawattheure.

20 Minutes

Mise en œuvre du PAG 2021-2026

L'UE décaissera au Bénin 260 millions \$

En vue d'accélérer le développement du pays, les autorités béninoises ont mis en place depuis quelques années, un programme d'actions gouvernementales. Pour sa deuxième phase, il bénéficie de l'accompagnement de l'UE. L'Union européenne (UE) mettra 255 millions d'euros (260 millions de dollars) à la disposition du Bénin, afin de l'accompagner dans son Programme d'actions gouvernementales (PAG), durant la période 2021-2024. L'annonce a été faite le lundi 4 juillet par le gouvernement béninois via un communiqué de presse publié sur son site Internet. Ce financement servira au renforcement du capital humain, à la promotion de la croissance verte et du numérique, et fera également la promotion d'une société prospère et sécurisée. Il intervient dans le cadre de (Agence Ecofin) - « la mise en œuvre du Programme d'actions du gouvernement (PAG) 2021-2026 dans un contexte de reprise post-covid-19 ». En février dernier, l'organisation européenne avait déjà annoncé ce soutien comme nouveau programme de coopération avec Cotonou (programme indicatif multi-annuel 2021-2027). Le PAG 2021-2026 qui fait suite au PAG 2016-2021 a pour objectif l'accélération du développement économique et social du Bénin. Pour ce faire, le programme vise à renforcer la démocratie, l'Etat de droit et la bonne gouvernance, le cadre macroéconomique et à maintenir sa stabilité, accélérer la croissance économique, promouvoir une éducation de qualité et de l'enseignement et la formation techniques et professionnels (EFTP). Les autorités béninoises ambitionnent aussi d'améliorer l'accès des populations aux services sociaux de base et à la protection sociale et de renforcer le développement équilibré et durable de l'espace national.



Pour exploiter l'or de Sanankoro Mali

Cora Gold demande aux autorités un permis environnemental



Le Mali tire la majeure partie de ses revenus miniers de l'exploitation aurifère. Si le développement de projets de lithium participera dans quelques années à la diversification du secteur minier, la place de l'or devrait rester importante grâce aux nouveaux projets. Au Mali, la junior minière Cora Gold a annoncé le mercredi 6 juillet la fin de l'évaluation des impacts environnementaux et sociaux (ESIA)

du projet aurifère Sanankoro. Le document est désormais soumis pour validation à la Direction Nationale de l'Assainissement et du Contrôle des Pollutions et des Nuisances. « L'achèvement et la soumission de l'ESIA marquent une étape importante pour Cora alors que nous continuons à faire avancer le développement de notre projet Sanankoro vers la production », a commenté Bert Monro, PDG de la société. Il faut noter que l'ESIA s'inscrit dans le cadre de la réalisation d'une étude de faisabilité définitive pour le projet, prévue pour s'achever au cours du troisième trimestre 2022. La société prévoit également la publication d'une mise à jour sur les ressources minérales de Sanankoro, grâce à la récente campagne de forage menée sur le site Selon l'étude exploratoire publiée en janvier 2020, la mine d'or Sanankoro peut livrer annuellement 45 000 onces d'or.

Transports

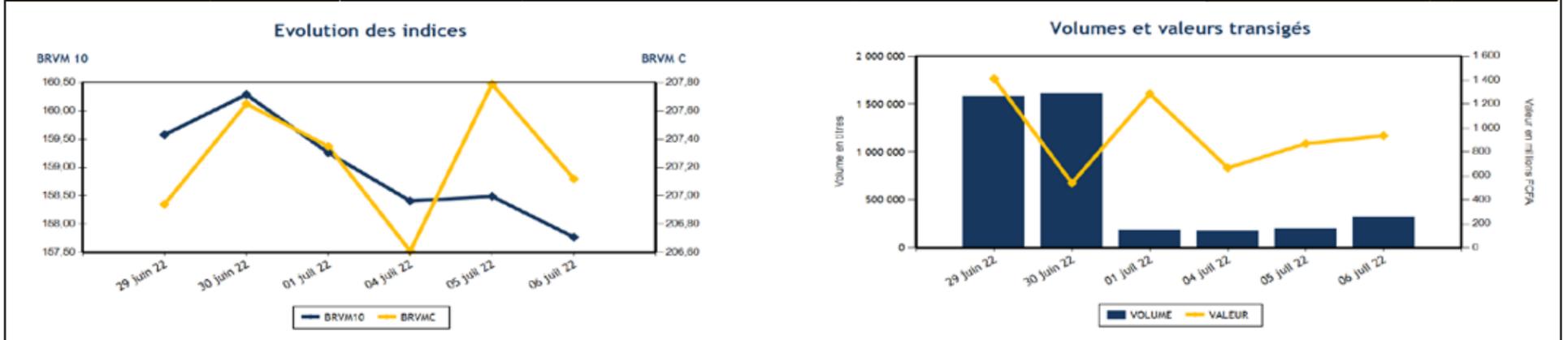
Le Togo lance le visa électronique

Le Togo a lancé l'e-Visa sur une nouvelle version de sa plateforme nationale des voyages. « Désormais, tout individu désireux d'entrer ou de sortir du territoire togolais doit préalablement se rendre sur <https://voyage.gouv.tg> » indiquent dans une note conjointe, les ministres Yark Damehame et Cina Lawson, respectivement chargés de la sécurité et de la transformation digitale. Le site permettra notamment de remplir son formulaire d'immigration (obligatoire pour toute entrée et toute sortie du territoire), effectuer une demande de visa, et déclarer son statut vaccinal et/ou s'enregistrer pour effectuer un test PCR pour les non-vaccinés. La plateforme avait initialement été lancée le 3 août 2020, renseigne TogoFirst. Sa nouvelle version qui vient ainsi d'être déployée intègre sur une seule et même plateforme, l'ensemble des formalités d'immigration qu'un voyageur entrant ou sortant du territoire doit effectuer, y compris sa demande de visa et ses informations sanitaires. La plateforme <https://voyage.gouv.tg> met à disposition bon nombre de fonctionnalités, dont un « Assistant visa » qui permet aux voyageurs entrants de savoir s'ils ont besoin ou pas de visa pour se rendre au Togo. Elle offre également la possibilité au voyageur de créer un compte individuel avec un mot de passe, ce qui lui permet de sauvegarder ses informations à caractère personnel telles que les noms, coordonnées, numéros de passeport, etc. pour éviter de devoir fournir à nouveau l'ensemble de ses informations à chaque voyage. Notons que la plateforme et les dispositifs d'accompagnement actuellement mis en place aux frontières aériennes seront progressivement étendus aux frontières terrestres et maritimes en 2022, selon les autorités publiques.



Ecofin du 06 Juillet 2022

BRVM 10	157,77	 BULLETIN OFFICIEL DE LA COTE N° 128 mercredi 6 juillet 2022 Site : www.brvm.org	BRVM Composite	207,12
Variation Jour	↓ -0,45 %		Variation Jour	↓ -0,32 %
Variation annuelle	↑ 2,78 %		Variation annuelle	↑ 2,39 %



Actions	Niveau	Evol. Jour
Capitalisation boursière (FCFA)(Actions & Droits)	6 234 920 697 982	-0,32 %
Volume échangé (Actions & Droits)	268 472	36,89 %
Valeur transigée (FCFA) (Actions & Droits)	400 164 707	-53,53 %
Nombre de titres transigés	43	7,50 %
Nombre de titres en hausse	10	-44,44 %
Nombre de titres en baisse	14	16,67 %
Nombre de titres inchangés	19	90,00 %

Obligations	Niveau	Evol. Jour
Capitalisation boursière (FCFA)	7 752 700 612 330	-0,04 %
Volume échangé	53 648	4 065,22 %
Valeur transigée (FCFA)	536 613 500	5 907,99 %
Nombre de titres transigés	7	-12,50 %
Nombre de titres en hausse	0	-100,00 %
Nombre de titres en baisse	2	100,00 %
Nombre de titres inchangés	5	-16,67 %

PLUS FORTES HAUSSES

Titres	Cours	Evol. Jour	Evol. annuelle
BANK OF AFRICA ML (BOAM)	1 735	7,43 %	16,84 %
BERNABE CI (BNBC)	2 325	5,68 %	6,90 %
BANK OF AFRICA BF (BOABF)	5 850	5,41 %	-5,65 %
UNIWAX CI (UNXC)	1 350	2,66 %	-32,50 %
BANK OF AFRICA NG (BOAN)	6 500	0,78 %	27,45 %

PLUS FORTES BAISES

Titres	Cours	Evol. Jour	Evol. annuelle
TOTAL CI (TTLC)	2 255	-3,84 %	7,38 %
PALM CI (PALC)	12 000	-3,23 %	71,67 %
BANK OF AFRICA SENEGAL (BOAS)	2 420	-3,20 %	2,98 %
CROWN SIEM CI (SEMC)	680	-2,86 %	-11,11 %
SAPH CI (SPHC)	6 250	-1,50 %	20,31 %

INDICES SECTORIELS

Base = 100 au 14 juin 1999	Nombre de sociétés	Valeur	Evol. Jour	Evol. annuelle	Volume	Valeur	PER moyen
BRVM - INDUSTRIE	12	115,34	-0,23 %	4,75 %	22 483	42 306 385	26,90
BRVM - SERVICES PUBLICS	4	466,83	-0,46 %	4,01 %	7 767	58 888 725	9,67
BRVM - FINANCES	15	76,42	0,12 %	-0,92 %	194 815	177 718 172	7,60
BRVM - TRANSPORT	2	402,56	0,00 %	-35,29 %	22 293	36 776 160	6,44
BRVM - AGRICULTURE	5	335,98	-1,51 %	38,09 %	11 358	67 504 475	7,14
BRVM - DISTRIBUTION	7	379,72	-0,94 %	-6,80 %	9 552	16 665 785	29,67
BRVM - AUTRES SECTEURS	1	1 844,65	0,00 %	104,79 %	204	305 005	17,95
BRVM - PETITES CAPITALISATIONS	-	-	-	-	-	-	-

Indicateurs

Indicateurs	1er et 2è Comp.	BRVM PC
PER moyen du marché	8,33	
Taux de rendement moyen du marché	6,18	
Taux de rentabilité moyen du marché	6,94	
Nombre de sociétés cotées	46	
Nombre de lignes obligataires	100	
Volume moyen annuel par séance	1 238 506,00	
Valeur moyenne annuelle par séance	1 567 015 982,13	

Indicateurs

Indicateurs	1er et 2è Comp.	BRVM PC
Ratio moyen de liquidité	9,93	
Ratio moyen de satisfaction	11,57	
Ratio moyen de tendance	116,49	
Ratio moyen de couverture	85,85	
Taux de rotation moyen du marché	0,03	
Prime de risque du marché	6,11	
Nombre de SGI participantes	28	

Définitions

Volume moyen annuel par séance = Volume annuel échangé / nombre de séances
 Valeur moyenne annuelle par séance = Valeur annuelle échangée / nombre de séances
 Ratio moyen de liquidité = Moyenne des ratios de liquidité (Titres échangés / Volume des ordres de vente)
 Ratio moyen de satisfaction = Moyenne des ratios de satisfaction (Titres échangés / Volume des ordres d'achat)
 Ratio moyen de tendance = Moyenne des ratios de tendance (Volume des ordres d'achat / Volume des ordres de vente)
 Ratio moyen de couverture = Moyenne des ratios de couverture (Volume des ordres de vente / Volume des ordres d'achat)

Taux moyen de rotation = moyenne des taux de rotation des actions cotées (volume transigé/capi flottante)
 PER moyen du marché = moyenne des PER des actions cotées ayant un PER positif
 Taux de rendement moyen = moyenne des taux de rendement des actions cotées ayant distribué un dividende
 Taux de rentabilité moyen = moyenne des taux de rentabilité des actions cotées
 Prime de risque du marché = (1 / Le PER moyen du marché) - Le taux de référence actuel des emprunts d'Etat

BRVM - BOURSE REGIONALE DES VALEURS MOBILIERES

BRVM - Société Anonyme au capital de 3.062.040.000 CFA - RC : CI - ABJ - 1997 - B - 208435 - CC : 9819725 - E
 Siège Social : Abidjan - CÔTE D'IVOIRE. Adresse : 18, Rue Joseph ANOMA (Rue des Banques) - Abidjan
 Tél : +225 20 32 66 85 / 86, Fax : +225 20 32 66 84, Mail : brvm@brvm.org, Site Web : www.brvm.org

 Av. proche, rue en face de l'église Saint Michel allant vers Caboma, immeuble Comète lot 202 parcelle « d », Cotonou - BENIN 001 BP 8690 RP uca@ucasgi.com (229) 21 31 00 21 / 61 18 18 00 (229) 21 31 00 21 www.ucasgi.com	 Carré 211 St Michel immeuble SGI-Bénin 01 BP 4546 Cotonou. Tél : (229) 21 31 15 41 21 31 15 71	 Groupe BMCE BANK BOA CAPITAL SECURITIES Siège BOA Benin, Boulevard de France Tel : (229) 21315343/64182121	 Immeuble de l'Africaine des Assurances Face à la Direction de l'Emigration Immigration 01 BP 8668 RP Cotonou contact@agi-agi.com +229 21318733 +229 21316065	 Avenue Steinmetz Face Immeuble Air Gabon 01 BP 6002 COTONOU BENIN Tél : (229) 21 31 88 35 / 21 31 88 36	 Société de gestion et d'intermédiation Boulevard Saint Michel Immeuble Agence BIIC Dapokpa 01 BP. 7700 Cotonou Tél. +229 21324875 Tél. +229 21324876 sgjifs@biic-financialservices.com
---	---	---	---	--	--

UNION ECONOMIQUE ET MONETAIRE
OUEST AFRICAINE

La Commission

AVIS D'APPEL A CANDIDATURES POUR LE FINANCEMENT DE BOURSES
D'EXCELLENCE UEMOA POUR LA FORMATION ET LA RECHERCHE

EDITION 2022-2025

1. En application du Traité modifié de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA) et en cohérence avec le Cadre d'Actions Prioritaires 2021-2025 (CAP 2025) de la Commission en matière de développement des ressources humaines, il est prévu le financement de Bourses d'excellence UEMOA à la formation et à la recherche.

2. Le présent appel à candidatures vise à sélectionner, au total pour chaque Etat membre de l'Union, dix (10) étudiant-e-s méritant-e-s qui se verront octroyer des bourses d'excellence, pour entreprendre une formation d'un cursus complet de niveau Licence, Master ou Doctorat dans un établissement d'enseignement supérieur implanté sur le territoire de l'Union¹. Les formations en ligne ne sont pas admissibles.

3. Peuvent répondre à cet appel les ressortissant-e-s des Etats membres de l'UEMOA, qui remplissent les conditions ci-dessous :

• Candidat-e à une bourse de formation de niveau Licence

- Etre âgé-e de **21 ans au maximum au 31 décembre 2022** ;
- Etre titulaire d'un baccalauréat, toutes séries confondues, obtenu en 2022 ;
- Avoir au minimum une moyenne de **14/20** à l'examen du baccalauréat requis présenté ;
- Etre disposé(e) à entreprendre prioritairement une formation dans l'un des domaines suivants :
 - o Sciences de l'Ingénieur : Agronomie, Industrie agro-alimentaire, Elevage et Santé Animale, Génie Mécanique, Génie Civil, Génie Electrique, Génie Informatique, Génie Electronique, Génie de l'Environnement (énergies renouvelables), Technologies de l'Information et de la Communication ;
 - o Expertise Comptable.

• Candidat-e à une bourse de formation de niveau Master

- Etre âgé-e de **24 ans au maximum au 31 décembre 2022** ;

¹ La possibilité d'étudier hors de l'Union existe UNIQUEMENT pour un nombre LIMITE de filières.

380, Rue Pr Joseph Ki-Zerbo- 01 BP 543 Ouagadougou 01 Burkina Faso Tél. : (226) 25 31 88 73 à 76 Fax : (226) 25 31 88 72
Email : commission@uemoa.int Sites Internet : www.uemoa.int et www.izf.net

- Etre titulaire d'une Licence ;
- Avoir au minimum une moyenne de **14/20** au diplôme requis présenté ;
- Etre disposé(e) à étudier prioritairement dans l'un des domaines suivants :
 - o Sciences de l'Ingénieur : Agronomie, Industrie agro-alimentaire, Elevage et Santé Animale, Génie Mécanique, Génie Civil, Génie Electrique, Génie Informatique, Génie Electronique, Génie de l'Environnement (énergies renouvelables), Intelligence Artificielle, Technologies de l'Information et de la Communication ;
 - o Expertise Comptable ;
 - o Santé Publique ;
 - o Sciences de l'Education.

• Candidat-e à une bourse de formation de niveau Doctorat

- Etre âgé(e) de **28 ans au maximum au 31 décembre 2022** ;
- Etre titulaire d'un Master ;
- Avoir au minimum une moyenne de **14/20** au diplôme requis présenté ;
- Etre disposé(e) à étudier prioritairement dans l'un des domaines suivants :
 - o Sciences de l'Ingénieur : Agronomie, Industrie agro-alimentaire, Elevage et Santé Animale, Génie Mécanique, Génie Civil, Génie Electrique, Génie Informatique, Génie Electronique, Génie de l'Environnement (énergies renouvelables), Intelligence Artificielle, Technologies de l'Information et de la Communication ;
 - o Sciences Economiques (environnement, économie industrielle, innovation, régulation des marchés...) ;
 - o Expertise Comptable ;
 - o Sciences de l'Education.

4. Les personnes intéressées à candidater sont invitées à **s'inscrire en ligne** sur le site internet de l'UEMOA, à l'adresse suivante : <http://www.uemoa.int> (CARRIERE/Bourses), jusqu'au **15 août 2022**.

5. Les candidat-e-s présélectionné-e-s seront invité-e-s à transmettre les pièces complémentaires suivantes :

- une copie légalisée de l'extrait d'acte de naissance ;
- une copie légalisée du certificat de nationalité ;
- un curriculum vitae de deux (2) pour le Master ou de trois (3) pages au maximum pour la formation doctorale ;
- une copie légalisée du diplôme ou de l'attestation de réussite du niveau requis ;
- le relevé des notes obtenues au dernier diplôme requis présenté ;
- la note obtenue à la soutenance **ainsi que** les relevés de notes des trois années sont requises pour les titulaires du doctorat candidats à une spécialisation ;
- une facture pro forma **fournie par l'établissement d'accueil sollicité**, indiquant les différents frais : inscription, scolarité, laboratoire... pour tout le cycle ;

- une attestation d'inscription (ou pré-inscription) ou de réussite au concours d'entrée dans l'établissement sollicité ;
- une lettre de motivation pour les formations de niveau Master ou Doctorat ;
- une lettre de recommandation du Directeur de thèse cosignée par le Président de l'université (ou le Recteur) ;
- une copie du certificat d'inscription en thèse ;
- le chronogramme de réalisation du projet de thèse signé par le Directeur de thèse ;
- un projet de recherche de 10 pages maximum, validé et signé par le Directeur de thèse.

6. Le financement de l'UEMOA comprend :

- une allocation forfaitaire de **deux cent mille (200.000) francs CFA** au titre des frais d'installation en une seule fois ;
- une allocation forfaitaire de **deux cent mille (200.000) francs CFA** au titre de l'allocation pour assurance à chaque rentrée académique ;
- un billet aller-retour du pays d'origine vers le lieu de formation, s'il y a lieu, chaque deux ans ;
- le paiement des frais de formation conformément à la facture qui sera transmise par l'établissement d'accueil (dans la limite des ressources budgétaires prévues au Programme).

• Pour le cycle de Licence

- une allocation de subsistance mensuelle de **cent cinquante mille (150.000) francs CFA**, à compter de la date de rentrée effective.

• Pour le cycle de Master

- une allocation de subsistance mensuelle de **cent quatre-vingt mille (180.000) francs CFA**, à compter de la date de rentrée effective.

• Pour le cycle de Doctorat

- Une allocation de subsistance mensuelle de **deux cent mille (200.000) francs CFA**, à compter de la date de rentrée effective ;
- Au titre des frais de paillasse, d'équipement et de documentation, un montant forfaitaire maximum de **deux millions (2 000 000) de francs CFA** sera également accordé sur présentation de justificatifs pour chaque année ;
- Les frais de voyage aller-retour de l'Université au lieu de recherches sont pris en charge par la Commission, dans la limite de **trois millions (3 000 000) de francs CFA par voyage**. Les talons de voyage doivent être envoyés à la Commission comme justificatifs de l'usage du titre de voyage ;
- Les frais du voyage aller-retour pour chaque séjour, dont le nombre ne peut excéder trois (3), sont à la charge de la Commission.

7. Les candidat-e-s pour le domaine de l'Intelligence Artificielle peuvent exceptionnellement être inscrit-e-s dans un établissement situé en dehors de l'Union

pour une formation de niveau Master ou Doctorat. Des modalités de prise en charge spécifiques s'appliqueront dans ce cas. Lorsqu'il s'agit d'un établissement situé hors de l'UEMOA, le bénéficiaire percevra une allocation de subsistance mensuelle de **six cent cinquante-six mille (656.000) francs CFA**, destinée à couvrir ses frais de subsistance, de stage et de logement. Le bénéficiaire ne perçoit cette indemnité que lorsque sa présence au lieu de formation est effective.

8. Une convention entre l'UEMOA et l'établissement d'accueil fixera les modalités de versement et de gestion de la bourse.

9. Les candidatures féminines sont fortement encouragées, en application de la Stratégie Genre de l'UEMOA 2018-2027 visant à faire de l'UEMOA « un espace communautaire dans lequel les femmes et les hommes prennent part à l'émergence économique, en favorisant leur participation à la gouvernance régionale... ».

10. A la fin du processus de sélection, la liste définitive des bénéficiaires du Programme sera publiée sur le site de la Commission de l'UEMOA : www.uemoa.int.

Ouagadougou, le 12 1 JUN 2022

Le Président

Abdoulaye DIOP



Rendez-vous économiques

EVENEMENTS	DATE	LIEUX	ORGANISATEURS/CONTACTS
« Africa Expo 2022 »	15-17 Juillet 2022	Malaisie	(+603) 8077 0666 E-mail : hello@africa-xpo.com
5e Congrès mondial d'agroforesterie	17-20 Juillet 2022	Canada	https://www.agroforestry2022.org/fr
Exposition Internationale sur l'Agroalimentaire- MIACES 2022	26-28 Juillet 2022	Malaisie	Tél : + 601 628 322 91 E-mail : thana@myeventsinternational.com Web : www.myagricommodity.com
1 ^{ère} session des 4e pourparlers sur le climat en Afrique	27-29 Juillet 2022	Maputo, Mozambique	https://www.uneca.org/events/upcoming-events
Atelier de l'AGN et les points focaux nationaux	2 - 3 Août 2022	Addis-Abeba, Éthiopie	https://africangroupofnegotiators.org/
Semaine Africaine du Climat 2022	29 Août 2022 - 2 Septembre 2022	Malabo, Gabon	https://unfccc.int/fr/ACW2022
6 ^e Conférence des Ministres Africains Chargés de l'Etat Civil	24-28 Octobre 2022	Addis-Abeba, Éthiopie	https://www.uneca.org/fr/6COM-RCR
Foire commerciale intra-africaine	21-27 novembre 2023	Abidjan, Côte d'Ivoire	https://www.intrafricantradefair.com/

HOROSCOPE finance

Bélier Au cours de cette journée un peu chancelante, gardez-vous de toute spéculation ; laissez ce genre de risque aux aventuriers professionnels. Regardez-y à deux fois avant de prêter de l'argent à des personnes qui ne sont pas tout ce qu'elles s'efforcent de paraître. Certains natifs tireront profit d'un second métier ou d'un passe-temps.

Taureau Avec Mercure dans votre camp, vous n'aurez aucun mal à équilibrer votre budget, et pourriez même bénéficier d'un apport d'argent imprévu et... bienvenu. Neptune, l'un des astres qui dirigent pour vous le plan financier, travaillera de concert avec Saturne, une planète d'organisation, ce qui vous aidera à agir en excellent gestionnaire.

Gémeaux Côté argent, il faudra vous serrer la ceinture. Si vous vous laissez aller à multiplier les dépenses superflues, l'équilibre de votre budget ne tardera pas à être compromis.

Cancer Vous allez probablement dépenser sans compter et pas toujours à bon escient. Ne soyez pas aussi large : on va finir par abuser de votre gentillesse. Sachez que l'estime et l'amitié ne s'achètent pas. Comptez plutôt sur vos compétences et vos qualités de cœur.

Lion Avec l'appui musclé de Neptune en bons aspects, vous passerez une journée sans problème financier et pourrez même espérer des rentrées conséquentes ou une prime quelconque. Si votre métier touche de près ou de loin la joaillerie, faites preuve de vigilance et de prudence dans vos diverses transactions.

Vierge Pluton, en aspect harmonieux, devrait jouer positivement pour vous en matière financière, vous aidant à augmenter vos revenus, à choisir de meilleurs placements, et à vous lancer dans des investissements rentables. Pour quelques natifs, un héritage est possible.

Balance Autant le préciser tout de suite : cette configuration de Saturne n'augure rien de fameux dans le secteur finances. Au mieux, elle vous contraindra à accepter une période de restriction. Au pire, elle va provoquer de nombreux retards dans des rentrées d'argent, ce qui vous obligera à refaire vos comptes. En attendant que la situation se rétablisse, ce qui ne saurait tarder, essayez de ne pas en faire une maladie.

Scorpion Resserrez les cordons de votre bourse, sinon vous craquerez pour un oui pour un non. Et ce ne sera vraiment pas le moment ! D'autres dépenses, indispensables celles-là, vont se présenter : tâchez d'y faire face.

Sagittaire Sur le plan financier, votre côté plutôt rêveur et insouciant pourra vous faire rater d'excellentes occasions que vous offrira Saturne. Aussi serait-il utile, en cette journée, de vous adjoindre l'aide d'une personne plus réaliste et plus compétente.

Vendredi 1er Avril 2022

L'environnement astral de la présente journée pourra vous ouvrir l'appétit pour les gains pécuniaires au point de dépasser tous vos espoirs. La spéculation, en particulier, sera très alléchante et, pour une fois, vous feriez bien de succomber à la tentation. On ne peut évidemment prétendre que l'opération se fera sans risques, mais ceux-ci seront acceptables si vous savez vous cantonner dans les limites raisonnables.

Capricorne

La Lune en cet aspect vous donnera de la combativité, mais aussi un besoin de satisfaire toutes vos envies de luxe et de prodigalité. Soyez raisonnable : évitez les dépenses inutiles, pour ne pas vous priver du nécessaire.

Verseau Votre jugement en matière de finances sera obnubilé aujourd'hui par l'action hostile de Pluton mal aspecté. Vous risquez fort de faire une mauvaise évaluation de la conjoncture. Ce ne sera donc pas le moment de vous lancer dans des spéculations trop importantes.

Poissons Soyez d'une extrême prudence dans vos dépenses, en particulier si elles impliquent un emprunt de longue durée. Les dettes sont faciles à contracter et les dépenses plus faciles encore à effectuer, mais les remboursements seront plus pénibles qu'il n'y paraît : voilà le piège qui vous attend ! Et tout le monde sait aussi que "les dettes réduisent l'homme libre en esclave" (Publilius Syrus).

L'économiste

Premier Quotidien Economique du Bénin

Journal spécialisé d'information d'analyse et d'investigation économique, financière et boursière Edité par l'Agence de Communication "CHEZ VOUS"

N° 0997 MISP / DC / SG / DAI / SCC du 25 / 10 / 2007

Sikèkòdji zone résidentielle, 2^{ème} rue à droite en quittant le carrefour Marina pour la Mairie de Cotonou, carré N°83

Email : leconomistbenin1@gmail.com

Site : www.leconomistbenin.com

Directeur Général

Léonard DOSSOU
(00229) 95 429 626 / 97 096 417

Assistant du Directeur Général

Calixte ADIYETON
(66 232 545)

Secrétaire caissière

Ella Viviane HOUEHOMEGAN (97 14 85 43)

Directeur de publication

Jules AFFODJI

Rédacteur en chef

Calixte ADIYETON
(66 232 545)

Secrétaire de rédaction

Abdul Wahab ADO
(66656265)

Rédacteurs

Nestor DEHOUINDJI
Félicienne HOUËSSOU
(96 92 43 46)

Bidossessi WANOU
(67 20 33 27)

Sylvestre TCHOMAKOU
Hubert DOSSOU
Falco Vignon

Raoul Gandaho

(Correspondant Ouémé Plateau)

Mouhamed Bouhari SAÏDOU

(Br. Borgou/Alibori)

Jules Daniel Mahuto

(Correspondant Zou-colline)

Modeste COCO (Consultant)

Représentant de l'Economiste du

Bénin en Europe, Bureau de Paris:

Franck Vial, correspondant France

de l'Economiste du Bénin

Tel +330671790990

Mail : eco.benin.paris@gmail.com

Directrice commerciale

Rigel BATCHO
(69190880)

Graphiste

Gisèle NOUDAÏKPON
(62323855)

Salubrité en milieu urbain

Plus de 750 000 tonnes de déchets en 2 ans collectée par la SGDS-GN

(7,200 milliards FCFA investis dans les moyens roulants)

Créée en novembre 2018 par l'État béninois, la Société de gestion des déchets et de la salubrité du Grand Nokoué (SGDS-GN SA) a, à l'occasion de ses deux (02) ans d'activités, tenu une conférence de presse le mercredi 06 juillet 2022. Occasion pour l'équipe de direction de présenter aux professionnels des médias, le bilan de ses activités.

● Sylvestre TCHOMAKOU

Mise en place dans le dessein d'assurer durablement la propreté des rues et l'entretien des ouvrages d'assainissement pluvial, la Société de gestion des déchets et de la salubrité du Grand Nokoué (SGDS-GN SA), compte, deux ans après le démarrage de ses activités, un bilan relativement satisfaisant. Concrètement, en deux ans, sur la pré-collecte qui était pratiquement le seul service opéré par près de 270 Ong, PME et autres, la restructuration conduite par la SGDS, à en croire son DG, Valéry Lawson, a conduit à répartir en 67 zones, les territoires difficiles d'accès du Grand Nokoué. La pré-collecte des déchets étant désormais confiée à une PME par zone, soit au total 67 PME. Pour faciliter l'exécution de la mission, poursuit le DG SGDS, avec le soutien de l'Etat béninois, une facilité de 1,7 milliard FCFA constituée en trois (03) mois de trésorerie et des tricycles ont été octroyées aux PME retenues. A ce jour, plus de 60% des facilités sont remboursées par les bénéficiaires. Ces différentes actions, selon



● Le DG SGDS-GN, Valéry Lawson

l'équipe de direction de la Société de gestion de la salubrité du Grand Nokoué, ont permis d'impacter 438.780 ménages dans la collecte des déchets. Ce, de manière gratuite jusqu'à ce jour. Les enquêtes de satisfaction, précise le DG Valéry Lawson, ont montré qu'au moins 63% des ménages ont reçu toute l'année 2 fois le service contre environ 36% qui n'en ont reçu qu'une seule fois.

En matière de points de regroupements, 38 points ont été réhabilités et 25 nouveaux construits, soit un total de 63 points de regroupement fonctionnel. « Grâce à ces points, il n'y a plus de déchets qui soient

rejetés dans la nature ou dans nos bas-fonds ». La pré-collecte, aura, par ailleurs, permis de créer plus de 1200 emplois directs. Grâce à l'appui du Trésor public français, 400 tricycles utilisés pour la collecte des ordures ont été équipées de GPS. A tout cela, il est à ajouter la mise en place d'un dispositif de collecte des déchets dans les marchés de Tokpa, Gbogbanou, Ganhi.

Des territoires d'accès faciles et du transport des déchets

Dans les zones où les voies sont bitumées ou pavées, dites zones d'accès facile,

le service est réalisé avec des camions bennes à ordures ménagères. Evoquant le transport qui est le deuxième maillon, la SGDS-GN a bénéficié de l'accompagnement du gouvernement à raison de 80 camions de collecte dont 30 bennes à ordures ménagères de dernière génération, 50 amplirolls et bien d'autres équipements. Un investissement qui s'élève à environ 7,200 milliards de FCFA. Une série d'accompagnement continu qui, sur les deux ans, a facilité du 1er juillet au 31 décembre 2020 la collecte de 158 mille tonnes de déchets ; en 2021, 396 milles tonnes ; et du 1er janvier au 30 juin 2022, 203 milles tonnes de déchets collectés et transportés ; soit plus de 750 mille tonnes de déchets col-

lectés et transportés en deux ans. « De 2020 à 2022, nous sommes passé de 18 mille tonnes de déchets collectés par mois à 28 mille tonnes en 2021 et aujourd'hui nous sommes presque à 34 mille tonnes de déchets que nous collectons par mois », a poursuivi le DG SGDS-GN, Valéry Lawson. Pour lui, il s'agit d'une réelle avancée qui permet de réduire drastiquement la pollution des cours d'eau et des bas-fonds. Saisissant l'occasion, il n'a pas manqué de souligner l'absence de filière de revalorisation.

Des perspectives

Face à la collecte des déchets non encore régulière dans tous les ménages du Grand Nokoué, la SGDS, sur les prochaines années, entend porter sa priorité

sur le tri, la valorisation et la transformation des déchets « parce nous nous sommes fixés comme cap, d'ici 5 ans, que nous devons réduire d'au moins 50% la quantité de déchets à enfouir. Nous voulons valoriser au maximum nos déchets ». A ce sujet, d'ici fin 2022, la société s'inscrit dans la dynamique de passer de 16 unités de tri manuel à au moins 30 unités de tri, pour que nous multiplions par 30 au moins la quantité de déchets que nous n'allons plus envoyer sur les centres d'enfouissement. Mieux, conscient des nouvelles opportunités qu'offre l'économie verte, la SGDS s'organise à lancer dès la rentrée 2022-2023, le « Programme d'éducation à l'écocitoyenneté en milieu scolaire (PEEMS) » qui cible 350 écoles primaires et secondaires et 60.000 apprenants et enseignants ; sans oublier le « Programme Campus SGDS » pour assurer la formation continue du personnel et préparer les universitaires aux métiers verts. Il est important d'ajouter que d'ici fin les cinq prochaines années, la société envisage de mettre en terre 180 mille plants, et a d'ailleurs lancé sa marche vers la certification ISO 9001 en juin 2022.



Hausse du chiffre d'affaires

Le numérique, développeur du marketing des PME

Dans cette nouvelle publication, L'économiste du Bénin va poursuivre les techniques du numérique pour booster le chiffre d'affaires des Petites et moyennes entreprises (PME).

Depuis plusieurs mois, l'Économiste du Bénin mène des réflexions sur le développement des PME et des micros entreprises en Afrique, et notamment au Bénin.

Dans le cadre de ces réflexions, nous avons décidé de lancer un projet pour un appui aux PME. Pour résumer en 3 points l'appui de l'Économiste du Bénin aux PME :

1- Information et diffusion du système marketing par le journal papier et le site Web vers son audience et d'autres cibles de lecteurs.

2- le hashtag organisé : solution de recherche innovante sur les réseaux sociaux qui redirige avec un POST vers la plateforme audio-vidéo.
3- la plateforme audio-vidéo met en contact en temps réel vendeurs et clients.

Prenons l'exemple d'une situation concrète.

● Une personne se lève le matin et, par inadvertance, casse la monture de ses lunettes. Elle peut en un clic contacter la plateforme (<https://bit.ly/JeRecherche>), et nous

la mettons en relation avec un prestataire à même de résoudre son problème.

● Prenons la même situation ci-dessus, mais avec une personne qui ne connaît pas le lien de la plateforme et ne sait vers quel prestataire se tourner.

Elle va sur son réseau social préféré (Facebook, Instagram, Twitter, ...) et fait une recherche avec un hashtag organisé du type : #Cotonou123MonturesLunettes #Parakou123LunettesSolaires #PortoNovo123Lentilles

Le serveur du réseau social

devrait lui présenter le résultat de sa recherche SUR LA PREMIÈRE PAGE (si le prestataire a publié un POST sur l'un des réseaux). La cliente a alors les coordonnées du prestataire et probablement aussi le lien d'accès à la plateforme audio-vidéo (<https://bit.ly/JeRecherche>).

Les lectrices avisées auront vite compris comment extrapoler l'exemple ci-dessus pour de nombreuses autres situations.

Où voulons-nous en venir ?

Le package de la solution

marketing que nous proposons va améliorer les volumes et chiffres d'affaires des petites entreprises.

La formule de hashtag organisé permet de multiples combinaisons dans tous secteurs d'activités. De toute évidence c'est la force de la formule du hashtag organisé qui va amener les PME à adopter le système marketing que propose l'Économiste du Bénin.

Cette solution digitale n'est liée à aucune ère géographique ou à un territoire. Bien au contraire toutes les entreprises de tous pays d'Afrique (et du monde)

peuvent en profiter.

Envoyez une demande par mail à leconomistbenin1@gmail.com, et recevez en retour le lien d'accès ainsi que le numéro de référence et le mot de passe vous permettant de visualiser le Certificat de droit d'auteur. Sur la page du certificat vous avez la possibilité de télécharger le document qui sous-tend le certificat. Comme le dit un adage : "Nul n'est prophète en son pays". L'Économiste du Bénin exprime par conséquent sa reconnaissance aux institutions et personnalités qui lui témoignent leur confiance.

Amélioration du taux d'accès à l'électricité à l'horizon 2026

107 milliards de FCFA pour 2 millions de nouveaux abonnés

(Projet de branchement gratuit en milieu rural en 2025-2026)

Le conseil des ministres en sa séance d'hier mercredi 06 juillet 2022 a pris de nouvelles mesures pour favoriser l'accès à l'énergie. De la réduction progressive des coûts à la gratuité à l'horizon 2024, l'Etat béninois entend impacter 2 millions d'abonnés supplémentaires en 2026 avec un investissement de 107 milliards de FCFA.

● Bidossessi WANOU

Pour l'amélioration du taux d'accès à l'électricité au Bénin, le gouvernement vient de mettre en place une nouvelle politique structurelle qui impactera un plus grand nombre de bénéficiaires. D'un coût global de 107 milliards de FCFA,

le projet permettra d'assurer l'alimentation en énergie électrique à près de deux millions d'abonnés supplémentaires à l'horizon 2026. Il s'agit de la politique de raccordement au réseau électrique pour la période 2022-2026 approuvée en conseil des ministres. Dans la mise en œuvre de son programme d'action, « le

Gouvernement a décidé de considérer désormais l'électrification comme un produit relevant du social, d'en faciliter l'accès à tous et d'encourager la baisse des coûts de branchement », a en effet souligné le communiqué final du Conseil des ministres. Mais les frais de raccordement exigés aux ménages, 85.000 FCFA,

constituent un obstacle, notamment pour les foyers à revenu modeste. Pour y remédier et favoriser les familles à revenu modeste, le Millennium Challenge Account II, a initié dix mille (10.000) branchements gratuits à travers le pays, au profit de cette cible. En plus de cette mesure, diverses autres ont été mises en œuvre, notam-

ment la réduction à 25.000 FCFA des frais de branchement en milieu rural et la gratuité des frais de raccordement pour les petites et moyennes entreprises ou industries dont le besoin en énergie électrique est compris entre 140 et 160 KVA. Mais le gouvernement toujours préoccupé, entend aller au-delà.

C'est la raison de ce nouvel investissement pour favoriser des branchements sur la base d'un coût forfaitaire de 10.000 FCFA entre 2022 et 2024, puis gratuitement entre 2025 et 2026. Dans ce cas-ci, seuls les frais de contrôle des installations intérieures, 10.000 FCFA, resteront à la charge des clients.

REPUBLIQUE DU BENIN
Président-Jeune-France

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

SECRETARIAT GENERAL DU
GOUVERNEMENT

N° 24/2022/PR/SGG/CM/OJ/ORD

COPIE

Compte rendu du Conseil des Ministres

Le Conseil des Ministres s'est réuni ce mercredi 6 juillet 2022, sous la présidence de Monsieur Patrice TALON, Président de la République.

Les décisions ci-après ont été prises :

I- Mesures normatives.

I-1. Règlementation portant mise en œuvre de la maîtrise de l'énergie électrique.

L'objectif visé par le Gouvernement, à travers les prescriptions édictées à cette fin, est d'optimiser les dépenses énergétiques des consommateurs, tout en limitant les coûts d'infrastructures publiques ainsi que les impacts sur l'environnement, dans tous les secteurs.

Un accent particulier sera mis sur l'amélioration du niveau d'efficacité et de diversification des sources énergétiques.

C'est pourquoi, le Conseil a adopté le décret subséquent et instruit les ministres concernés d'en assurer l'application rigoureuse.

I-2. Cessation de l'établissement de cartes nationales d'identité non biométriques.

Avec la prise du décret n°2020-396 du 29 juillet 2020 qui définit les modalités de mise en vigueur de la carte biométrique au Bénin, l'Agence nationale d'Identification des Personnes (ANIP) s'est, depuis lors, évertuée à prendre les dispositions appropriées pour assurer avec efficacité et diligence, le service de l'identité nationale. De fait, le délai de traitement des demandes a été réduit à une semaine.

Se fondant sur ce résultat, le Conseil a décidé de mettre définitivement un terme à l'établissement des cartes d'identité non biométriques, lesquelles ne sont, du reste, plus conformes aux standards internationaux.

Au titre des autres mesures normatives, ont été adoptés les décrets portant :

- transmission à l'Assemblée nationale, pour examen et vote, du projet de loi portant autorisation de ratification de l'accord d'établissement et d'adhésion à la Charte d'Africa Finance Corporation, créé en 2007 à Lagos au Nigéria ;
- modification des statuts de l'Office de radiodiffusion et télévision du Bénin ; puis ceux portant nomination de membres des conseils d'administration des structures suivantes :
 - Société béninoise des Infrastructures de radiodiffusion S.A ;
 - Office de radiodiffusion et télévision du Bénin ;
 - Société d'exploitation du guichet unique du Bénin ;
 - Agence de développement des petites et moyennes entreprises ;
 - Société béninoise de production d'électricité.

II- Communications.

II-1. Approbation de la politique de raccordement au réseau électrique pour la période 2022-2026.

Dans le cadre de la mise en œuvre de son programme d'action, le Gouvernement a décidé de considérer désormais l'électrification comme un produit relevant du social, d'en faciliter l'accès à tous et d'encourager la baisse des coûts de branchement.

A cet effet, il apparaît que les frais de connexion exigés aux ménages, et qui portent sur un paiement initial de 85.000 FCFA, constituent un obstacle, notamment pour les foyers à revenus modestes.

Pour remédier à cette situation, et dans le cadre de l'exécution du Millennium Challenge Account II, dix mille (10.000) branchements gratuits ont été effectués à travers le pays, au profit des ménages pauvres.

De même, diverses autres mesures sont déjà mises en œuvre, notamment la réduction à 25.000 FCFA des frais de branchement en milieu rural et la gratuité des frais de raccordement pour les petites et moyennes entreprises ou industries dont le besoin en énergie électrique est compris entre 140 et 160 KVA.

Mais, l'ambition du Gouvernement est d'aller au-delà de ces dispositions à travers une politique structurelle qui impactera un plus grand nombre de nos concitoyens. Sa mise en œuvre, qui coûtera à l'Etat la somme de 107 milliards de FCFA, permettra d'assurer l'alimentation en énergie électrique

de près de deux millions d'abonnés supplémentaires à l'horizon 2026. Ceci, sur la base d'un coût forfaitaire de 10.000 FCFA par branchement entre 2022 et 2024, puis gratuitement entre 2025 et 2026 ; les frais de contrôle des installations intérieures, maintenus à 10.000 FCFA, restent à la charge des clients.

Le ministre de l'Energie est instruit d'assurer la mise en œuvre efficace de la politique ainsi formulée.

II-2. Contractualisation pour la fourniture de cartes d'identité pré-personnalisées à l'Agence nationale d'Identification des Personnes (ANIP).

La généralisation en cours du projet Assurance pour le Renforcement du Capital humain (ARCH) induira un plus grand besoin de cartes biométriques aux assurés. Afin d'éviter les ruptures de stocks en attendant la mise en service des équipements de l'ANIP, le Conseil a autorisé la fourniture, par le prestataire habituel, d'un lot de 1.500.000 cartes d'identité pré-personnalisées devant servir dans le cadre du maillage territorial dudit projet.

II-3. Installation d'un nouveau système intégré de gestion des opérations douanières et de maintenance évolutive du Guichet unique de commerce extérieur.

Ce nouveau système douanier, dit Customs Webb, repose sur les dernières avancées technologiques. Il permet d'automatiser intégralement les procédures douanières en développant les modules manquants au système actuel, pour garantir la transparence des opérations réalisées.

Le système tient compte des spécificités de notre environnement et corrige les insuffisances relevées sur la plateforme GUCE, tout en optimisant les performances de nos services douaniers. De ce fait, son installation entraînera le remplacement de celui en vigueur jusqu'ici dans notre pays, le SYDONIA World.

II-4. Approbation du Plan de travail annuel de l'Institut national de la Femme.

En guise de rappel, ledit Institut a été créé dans le but de promouvoir la femme et la fille dans tous les sphères et domaines, pour lutter contre les différentes formes de discrimination et de violence dont elles font l'objet.

Dès son installation, il a commencé à enregistrer un grand nombre de plaintes et concourt déjà au règlement de nombreux cas dans lesquels son intervention s'est avérée particulièrement efficace, aussi bien devant les juridictions qu'en dehors de celles-ci.

La poursuite de cette dynamique et la forte attente des populations exigent des moyens humains et matériels importants en vue de son déploiement stratégique sur l'ensemble du territoire national, d'une bonne communication ainsi que des procédures appropriées aux fins d'assurer la célérité et l'efficacité dans l'action.

C'est pourquoi, le Conseil a approuvé le Plan de Travail annuel élaboré à cet effet ainsi que le budget y relatif.

III- Mesures individuelles.

Les nominations ci-après ont été prononcées :

✓ A la Présidence de la République :

Secrétaire administratif de la Grande Chancellerie

Madame Hermione Noumawudo ZOUNON MAMA

✓ Au ministère de l'Economie et des Finances

Directeur général de la Caisse Autonome d'Amortissement

Monsieur Hugues Oscar LOKOSSOU

✓ Au ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique

Directeur des Systèmes d'Information

Monsieur Gbadébô Aude Elvis ODELOUI.

Fait à Cotonou, le 6 juillet 2022,

Le Secrétaire Général du Gouvernement,
Edouard OUIN-OURO.

DON DE JNP À LA CCI BÉNIN



Dans sa volonté d'accompagner les organisations et structures de l'Etat et de soutenir les initiatives et les réformes opérées, la société JNP Benin offre des kits informatiques pour palier aux besoins pressants de la Chambre de Commerce et d'Industrie du Bénin - **CCI BÉNIN**.

Nous souhaitons bonne réception de ces matériaux et espérons que ces équipements seront d'une grande utilité.

Service clients : (Appel et WhatsApp) +229 97 50 27 23 |    JNP BENIN

